



Divorce et demande de crédit

Par **sarahbenatsou**, le **16/09/2016** à **14:51**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes sur le point de nous séparer.
Nous n'avons pas fait de contrat de mariage.

Lorsqu'un couple divorce les comptes bancaires sont partagés.

Ma question :

Je souhaite faire un crédit pour trésorerie à mon unique nom et le rembourser seule (toujours en étant mariée).

Est-ce que je dois partager cette trésorerie avec mon mari ou bien comme il s'agit d'un crédit à mon nom et remboursé que par moi, je ne partage rien ?

Merci

Par **Visiteur**, le **16/09/2016** à **16:19**

Bonjour,

attention !! tant que vous n'êtes pas divorcée vous êtes... mariée !! avec tout ce que ce la entraîne !en principe, si monsieur désire vous embêter il pourra peut être demander effectivement sa part de cet argent... qu'il soit sur un compte à votre nom ou pas.

Par **youris**, le **16/09/2016** à **16:22**

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal et que vous voulez faire un emprunt seul, c'est la communauté qui va rembourser ce prêt puisque dans le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs, donc c'est la communauté qui remboursera le crédit et vous devrez alors, dans le cadre du divorce, une récompense à la communauté.

vous devrez au minimum attendre le prononcé de l'ONC qui met fin à la communauté.

dans votre situation, il vaut mieux attendre que le divorce soit prononcé pour emprunter.

salutations